



ASKBTP



1^{ère} COURSE DE CÔTE DE SOSPEL DIMANCHE 23 SEPTEMBRE 2007

RÈGLEMENT PARTICULIER

□ **ARTICLE 1 – ORGANISATION**

L'Association Sportive de Karting du Bâtiment et des Travaux Publics organise le **23 septembre 2007**, avec le concours de :

- **La Municipalité de SOSPEL**

Une épreuve karting dénommée : **1^{ère} COURSE DE CÔTE DE KART DE SOSPEL**

Le présent règlement a été approuvé par la Commission Régionale de Karting et enregistré à la FFSA sous le permis d'organisation n°K 206 en date du 26 juillet 2007

□ **ARTICLE 2 – PROGRAMME DE L'ÉPREUVE**

➤ **Article 2.1 Horaires :**

Clôture des engagements le mardi 18 septembre 2007 à minuit le cachet de la poste faisant foi.

Publication de la liste des engagés le 19 septembre 2007.

Les vérifications administratives et enregistrement du matériel auront lieu le : **Dimanche 23 septembre 2007**

ADMINISTRATIF : Parking Départ de 07h00 à 08h30

ENREGISTREMENT DU MATÉRIEL : Parking Départ de 07h00 à 08h30

➤ **Article 2.2 Essais :**

Il est prévu 2 montées d'essai le dimanche matin, sauf cas de force majeure, dont une obligatoire

(1^{ère} montée non chronométrée)

Les essais auront lieu de 08h30 à 12h00

➤ **Article 2.3 Course :**

La compétition commencera à partir de 13h30

Elle s'effectuera en 2 montées. Seul le meilleur temps sera retenu pour le classement (sauf cas d'ex-aequo voir article 10)

Les concurrents devront être sous les ordres du Directeur de Course à partir de 13h30 sous peine de se voir refuser le départ

Réunion des officiels sur la ligne de départ à 14h00

□ **ARTICLE 3 – CONDITIONS D'ADMISSION DES CONCURRENTS**

L'épreuve est ouverte aux licenciés FFSA titulaire d'une licence compétition en cours de validité et aux pilotes licenciés d'un pays de l'Union Européenne ou assimilé

□ **ARTICLE 4 – CONDITIONS D'ADMISSION DES KARTS**

Épreuve interdite au moins de 15 ans.

Le nombre de karts admis est fixé à 70

Cette épreuve est autorisée uniquement aux karts des catégories suivantes : FC, ICC, N125, N100, ROTAX MAX, ROTAX MASTER, X30, BILLAND

Pneumatiques : En conformité avec le Règlement Technique avec options pour toutes les catégories – Végas FH, FM– Bridgestones YHV –Dunlops DRH7. Pneus pluie autorisés toutes catégories.

□ **ARTICLE 5 – ENGAGEMENTS**

Les engagements seront reçus à partir de la parution du présent règlement à l'adresse suivante :

ASKBTP 42 avenue Galliéni 06000 NICE

Jusqu'au mardi 18 septembre 2007 à minuit le cachet de la poste faisant foi.

Pour être valable, la demande d'engagement doit obligatoirement être accompagnée du montant des frais de participation s'élevant à 75 € avec la publicité des organisateurs.

En cas de forfait le concurrent devra le signaler par écrit à l'organisateur avant l'ouverture des vérifications administratives au plus tard le dimanche 23 septembre 2007 à 07h00 pour pouvoir prétendre à un remboursement partiel de son engagement (déduction faite d'une somme forfaitaire de 8 €)

❑ **ARTICLE 6 – MESURES ET DISPOSITIFS DE SÉCURITÉ**

(Voire réglementation générale – commission régionale de Karting)

❑ **ARTICLE 7 – ASSURANCES**

L'organisateur a souscrit une assurance garantissant les risques C et D

❑ **ARTICLE 8 – DÉROULEMENT DE L'ÉPREUVE**

L'épreuve aura lieu sur la : D 2204

Commune de : SOSPEL

Départ : PK 4.300

Arrivée : PK 6.00

Longueur du parcours : 1700 mètres

Pente moyenne : 5 %

Procédure de départ : Dans l'ordre décroissant des numéros par catégorie

Départ arrêté pour karts avec boîte à vitesse

Départ lancé pour karts sans boîte à vitesse

Modalités de retour au départ : descente par la route de course

Parc départ : avant ligne de départ

Parc arrivé : 200 m après ligne d'arrivée

❑ **ARTICLE 9 – SIGNALISATION**

La signalisation sera celle indiquée dans le Règlement Sportif National.

❑ **ARTICLE 10 – CLASSEMENT**

Le classement s'effectuera en tenant compte du meilleur temps réalisé par chaque concurrent.

Si deux concurrents sont ex-æquo les temps des essais serviront à les départager. En cas d'ex-æquo si un concurrent n'a pas effectué une des deux montées (quelles qu'en soient les raisons), le concurrent ayant effectué les deux montées sera crédité du meilleur temps.

Les classements provisoires seront affichés au tableau d'affichage officiel 30 minutes après le passage du dernier kart sur la ligne d'arrivée.

Ils seront établis de la manière suivante :

- 1 classement général

- 1 classement par catégorie

- 1 classement féminin

❑ **ARTICLE 11 – RÉCLAMATIONS**

Les réclamations se rapportant à la compétition doivent être adressées au Directeur de Course dans les délais impartis, conformément à l'article 41 du Règlement Sportif National

❑ **ARTICLE 12 – COUPES ET DOTATIONS**

Une coupe sera remise aux 3 premiers du scratch

1 premier de chaque catégorie

La dotation s'effectuera sur place, 30 minutes après l'affichage des résultats définitifs. Les concurrents absents à la distribution des prix perdront tout droit aux prix.

❑ **ARTICLE 13 – OFFICIELS**

DIRECTEUR DE COURSE :

Alain PERCHE

Licence n° 61499

DIRECTEUR DE COURSE STAGIAIRE :

Jean-Pierre GIORDANO

Licence n° 55718

COLLÈGE DES COMMISSAIRES SPORTIFS :

Francis MARCUCCI

Licence n° 92175

Brigitte ALLAVENA

Licence n° 104381

Evelyne COMOGIO

Licence n° 161804

COMMISSAIRE TECHNIQUE :

Jean-Pierre ALLAVENA

Licence n° 62625

CHRONOMÉTREURS :

Daniel ARLIX

Licence n° 61915

RESPONSABLE DES COMMISSAIRES :

Daniel FINE

Licence n° 40190

MÉDECIN :

César RAZAFINDRATSIVA

AVEC L'AIMABLE PARTICIPATION DE MESDAMES ET MESSIEURS LES COMMISSAIRES